

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Arrêté du 3 mars 2010 modifiant l'arrêté du 16 septembre 2004 relatif à la liste des vaccinations prises en charge par l'assurance maladie

NOR : SASS1005031A

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 321-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 relatif à la liste des vaccinations prises en charge par l'assurance maladie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 5 juillet 2007 ;

Vu l'avis du Haut Conseil de la santé publique ;

Vu l'avis du conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 9 février 2010 ;

Vu la saisine du conseil central d'administration de la Mutualité sociale agricole en date du 12 janvier 2010,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 septembre 2004 modifié susvisé, les mots : « Infections invasives à méningocoque (*Neisseria meningitidis*) du séro groupe C ; » sont insérés entre les mots : « Infections à *Haemophilus influenzae* B ; » et les mots : « Infection à papillomavirus humains ; ».

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice  
du financement  
du système de soins,*

K. JULIENNE

*La sous-directrice  
de la politique des pratiques  
et des produits de santé,*

C. LEFRANC

*Le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice  
du financement  
du système de soins,*

K. JULIENNE